



Direction générale des services  
Direction des affaires juridiques et institutionnelles

**Extrait des délibérations**  
**du Conseil d'Administration de l'Université Grenoble Alpes**  
**Séance du vendredi 18 décembre 2020**

**N° 1 – D. 18.12.2020**

*L'an deux mil vingt, le dix-huit décembre à neuf heures, le conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière sous la présidence de Monsieur LAKHNECH Yassine, président.*

**Point à l'ordre du jour :**

**2. Approbation du compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 12 octobre 2020**

**Membres présents :** ADAM Véronique, BERRUT Catherine, BERZIN Corinne, BESSIERES Bernard, BOLF Edith, BORRAS Isabelle, CHALON Nathalie, CORVAISIER Bénédicte, COURTOIS Nathanaël, DAUGUET Pascale, DAVAI Camille, DESPREZ Frédéric, FEIGE Jean-Jacques, FORESTIER Gérard, LAMBLIN Jacob, MERLE Elsa, MICHEL Mickaël, MOREAU Clélia, PELLOUX-GERVAIS Amaury, PERSICO Simon, PUGÉAT Véronique, SAMSON Yves, SCHWARTZ Jean-Luc.

**Membres absents ou excusés :** tous les autres membres.

Considérant le compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 12 octobre 2020 en annexe ;

*Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 12 octobre 2020 en annexe.*

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	23
Nombre de votants	23
Voix favorables	23
Voix défavorable	0
Abstention	0

**Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 12 octobre 2020 en annexe.**

*Publié le : 15/01/2021*

*Transmis au Rectorat le : 15/01/2021*

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 18 décembre 2020

Pour le Président et par délégation



Stamp: Pour le Président et par délégation  
La Directrice générale des se. vices adjointe  
Marjorie FRAISSE

La Directrice générale des services adjointe,  
Marjorie FRAISSE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

<b>COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 OCTOBRE 2020</b>
--

**Membres présents :** LAKHNECH Yassine, BERRUT Catherine, SCOLAN Virginie, PERSICO Simon, MERLE Elsa, BARBIER Emmanuel, BERZIN Corinne, SCHWARTZ Jean-Luc, LAMBLIN Jacob, LETUE Frédérique, LE ROY Anne, ADAM Véronique, VINCENT Thierry, ALTISEN Karine, RIFFARD Coline, FORESTIER Gérard, CHALON Nathalie, BORRAS Isabelle, MICHEL Mickaël, OUDART Martin, MOREAU Clélia, DAVAI Camille, MANDROUX Thomas, KELLOUAI Wanda, PARET Jérôme, PUGEAT Véronique, SAMSON Yves, DESPREZ Frédéric, FEIGE Jean-Jacques, DAUGUET Pascale.

**Membres représentés :** MERMILLOD Martial (donne procuration à MERLE Elsa), SCOTTO D'ARDINO Laurent (donne procuration à SCHWARTZ Jean-Luc), BESSIERES Bernard (donne procuration à ADAM Véronique), TERRIER Laurent (donne procuration à RIFFARD Coline), NEUDER Yannick (donne procuration à LAKHNECH Yassine), BOLF Edith (donne procuration à BARBIER Emmanuel).

**Membres absents ou excusés :** tous les autres membres.

L'ordre du jour est le suivant :

**1. Informations**

1.1. Crise sanitaire

**2. Approbation du compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 10 septembre 2020**

**3. Point stratégique**

3.1. Méthodologie de la construction de la deuxième partie du plan stratégique de l'UGA (pour information)

**4. Affaires financières**

4.1. Budget rectificatif n°1 de l'exercice 2020

4.2. Admissions en non-valeur

4.3. Demande de remise gracieuse

4.4. Marché subséquent relatif à la désignation des Commissaires aux comptes

4.5. Sortie d'inventaire d'un bien immobilier

**5. Ressources humaines**

5.1. Bilan social 2019

5.2. Campagne d'emploi 2<sup>nd</sup> degré

**6. Formation et vie étudiante**

6.1. Répartition de la CVEC 2021

## **7. Affaires institutionnelles**

- 7.1. Election au poste de vice-président-e en charge de la Recherche et Innovation pour les Sciences Humaines et Sociales
- 7.2. Désignations
  - 7.2.1. Conseil documentaire
  - 7.2.2. Conseil des sports
  - 7.2.3. Conseil de service du Centre de Santé
  - 7.2.4. Commission des marchés

## **8. Questions diverses**

\*\*\*

\*\*\*\*\*

\*\*\*

### **1. Informations**

Le Président Yassine LAKHNECH indique qu'un groupe d'universités s'est créé en association dénommée Udice. Des réunions mensuelles se tiendront avec le Ministère afin de porter certains sujets.

#### **1.1. Crise sanitaire**

Anne BROUZET fait un point sur la situation sanitaire en cours à partir d'éléments relevés dans le cadre de la cellule opérationnelle COVID-19 de l'UGA. Elle rappelle l'ouverture d'une plateforme d'auto-signallement à destination des étudiants. Depuis le 19 septembre 2020, l'UGA compte 209 auto-signallements, lesquels sont complétés par les composantes ou les étudiants au moyen d'une adresse électronique spécifique. De plus, le secteur santé a mis en place un fichier de suivi particulier.

Une augmentation du nombre de cas contacts déclarés a été constatée et la direction est en attente de l'évolution de cette population. Au total on dénombre 378 cas positifs depuis fin août 2020 et 44 cas signalés résidant dans un logement du CROUS, auxquels s'ajoutent 69 signalements de cas positifs par l'Agence Régionale de la Santé (ARS).

En ce qui concerne la progression quotidienne du nombre de cas déclarés chez les étudiants sur les 7 derniers jours, le nombre de cas positifs reste stable. S'agissant de la progression quotidienne du nombre de cas déclarés chez les étudiants depuis le 21 septembre 2020, on constate un pic des cas positifs aux alentours du 28 septembre 2020. Le travail mené avec les composantes se concrétise par des décisions de précaution de mise à distance de certaines promotions. Un suivi journalier et des échanges réguliers entre les différentes structures et les services sont mis en place. Par ailleurs, des adaptations des organisations pédagogiques sont à prévoir, en particulier au sein des UFR LLASIC, ARSH et LE.

Le Président Yassine LAKHNECH précise que, présentement, il s'agit des dispositions les plus récentes. Des adaptations ont déjà été mises en œuvre au sein du secteur santé, à l'IM<sup>2</sup>AG, à la faculté de droit, etc. Ce que l'UGA appelle « cas contact » correspond à une définition plus large qu'une personne à risque comme décrite par l'ARS.

De plus, la direction travaille sur la mise en place d'une troisième file de prélèvement antigénique au sein de la MACI qui promet des résultats en 15 minutes et qui permettra de filtrer davantage les personnes et de fluidifier le circuit.

De manière générale, les chiffres mettent en évidence une stabilité du côté des étudiants mais il convient de rester prudent. En revanche, on note une augmentation du nombre de cas positifs chez les personnels. Cela est cohérent avec ce qui se passe au niveau du territoire où l'on trouve beaucoup de contaminations dans le cercle familial.

Frédérique LETUE demande si des directives ont été données en ce qui concerne les dispositifs mis en place au sein des composantes et s'il est possible de prévoir une alternance plus rapide entre présentiel et distanciel, par exemple tous les deux jours, au lieu d'une alternance hebdomadaire.

Le Président Yassine LAKHNECH répond que le rythme peut être adapté à la préparation des équipes pédagogiques, l'objectif étant d'éviter les changements brusques comme en mars dernier. Il souligne le fait que la situation peut se dégrader et qu'il convient de rester en alerte. Pour les composantes préparées à la situation, il sera possible de lancer des mesures immédiates. En ce qui concerne le rythme, il s'agit d'un exemple mais c'est aux équipes de s'adapter selon leurs besoins.

Catherine BERRUT signale que les chiffres concernant les personnels n'ont pas été présentés.

Le Président Yassine LAKHNECH répond qu'en ce qui concerne les personnes, sur les 7 derniers jours, 15 cas ont été déclarés mais un point sera fait de nouveau en cellule COVID-19 ce vendredi.

## **2. Approbation du compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 10 septembre 2020**

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 10 septembre 2020.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	41
Membres présents	30
Membres représentés	6
Nombre de votants	36
Voix favorables	36
Voix défavorable	0
Abstention	0

**Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 10 septembre 2020.**

## **3. Point stratégique**

### **3.1. Méthodologie de la construction de la deuxième partie du plan stratégique de l'UGA (pour information)**

Nadine Guillemot, vice-présidence pilotage et amélioration continue, présente le plan stratégique de l'UGA au moyen des diapositives diffusées en séance.

Simon PERSICO demande si la dernière diapositive correspond à des exemples d'indicateurs.

Nadine GUILLEMOT répond que les indicateurs demandés seront plus globaux sur chacun des axes afin d'avoir une photographie d'avancement du plan stratégique. Il s'agit présentement d'actions concrètes pour compléter la première version du document.

Coline RIFFARD intervient pour signaler que le dossier IDEES n'a pas été communiqué aux administrateurs.

Anne-Catherine FAVRE, vice-présidente du conseil d'administration, confirme que les dossiers IDEES et SFRI seront transmis.

#### **4. Affaires financières**

##### 4.1. Budget rectificatif n°1 de l'exercice 2020

La présentation du budget rectificatif n°1 est assurée par Cécile CINTRAT, directrice des finances.

Gérard FORESTIER revient sur les dépenses informatiques, notamment sur les plateformes de mutualisations de données comme SUMMER. Celles-ci permettent d'être agile et d'ajouter des capacités sans investissement démesuré. Selon lui, il serait pertinent de rester vigilant sur ces projets qui sont importants, en particulier durant ces périodes au cours desquelles elles se révèlent stratégiques.

##### Ecole de Physique Les Houches

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le budget rectificatif n°1 de l'exercice 2020 de l'école de physique Les Houches.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	41
Membres présents	32
Membres représentés	6
Nombre de votants	38
Voix favorables	37
Voix défavorable	0
Abstention	1

**Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, le budget rectificatif n°1 de l'exercice 2020 de l'école de physique Les Houches.**

##### SID

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le budget rectificatif n°1 de l'exercice 2020 du SID.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	41
Membres présents	32
Membres représentés	6
Nombre de votants	38
Voix favorables	37
Voix défavorable	0
Abstention	1

**Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, le budget rectificatif n°1 de l'exercice 2020 du SID.**

### SIMSU

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le budget rectificatif n°1 de l'exercice 2020 du SIMSU.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	41
Membres présents	32
Membres représentés	6
Nombre de votants	38
Voix favorables	37
Voix défavorable	0
Abstention	1

**Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, le budget rectificatif n°1 de l'exercice 2020 du SIMSU.**

### SIUAPS

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le budget rectificatif n°1 de l'exercice 2020 du SIUAPS.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	41
Membres présents	32
Membres représentés	6
Nombre de votants	38
Voix favorables	37
Voix défavorable	0
Abstention	1

**Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, le budget rectificatif n°1 de l'exercice 2020 du SIUAPS.**

### UGA

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le budget rectificatif n°1 de l'exercice 2020 de l'Université Grenoble Alpes.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	41
Membres présents	32
Membres représentés	6
Nombre de votants	38
Voix favorables	37
Voix défavorable	0
Abstention	1

**Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, le budget rectificatif n°1 de l'exercice 2020 de l'Université Grenoble Alpes.**

#### UGA agrégé (avec SACD)

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le budget rectificatif n°1 de l'exercice 2020 de l'Université Grenoble Alpes agrégé (avec SACD).

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	41
Membres présents	32
Membres représentés	6
Nombre de votants	38
Voix favorables	37
Voix défavorable	0
Abstention	1

**Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, le budget rectificatif n°1 de l'exercice 2020 de l'Université Grenoble Alpes agrégé (avec SACD).**

#### 4.2. Admissions en non-valeur

Anne-Catherine FAVRE rappelle que, sur les 373 450 euros, 339 000 euros concernent une liquidation judiciaire. Elle apporte des précisions sur la situation de cette société.

Le Président Yassine LAKHNECH ajoute qu'il ne s'agit pas de financement que l'UGA a dépensé mais de recettes attendues qui ne se réalisent pas.

Pascal LOUVET, vice-président Finances et patrimoine, complète en indiquant que ce manque à gagner a été provisionné à l'époque de l'UJF. En conséquence l'impact sur le résultat a eu lieu au moment de la provision. Aujourd'hui cette opération n'a pas de conséquence sur le résultat.

Emmanuel BARBIER demande s'il existe des risques encourus et si des mesures ont été envisagées afin de les maîtriser au mieux.

Le Président Yassine LAKHNECH propose lors d'un prochain CA de faire le point sur ce sujet. Avant de conclure un contrat avec l'entreprise, des choses ont été mises en place. Le fait qu'un grand nombre de projets passent par la SATT Linksum permet de partager davantage les risques.

Jacob LAMBLIN indique, après avoir consulté le site internet, que la société PRAXIM a donné place à 6 autres entreprises. Il demande pourquoi ces entreprises qui ont remplacé Praxim n'ont pas repris ces brevets.

Le Président Yassine LAKHNECH répond qu'il s'agit plus particulièrement d'un agglomérat d'entreprises derrière lequel se trouve une seule et même personne. Toutes ces entreprises sont indépendantes mais elles peuvent partager certains services.

*Il est proposé au conseil d'administration d'approuver les admissions en non-valeur pour un montant total de 373 450 €.*

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	41
Membres présents	32
Membres représentés	6
Nombre de votants	38
Voix favorables	30
Voix défavorable	0
Abstentions	8

**Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, les admissions en non-valeur pour un montant total de 373 450 €.**

#### 4.3. Demande de remise gracieuse

Le conseil d'administration propose au Président de l'Université Grenoble Alpes d'approuver cette demande de remises gracieuses d'un montant de 170€.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	41
Membres présents	31
Membres représentés	6
Nombre de votants	37
Voix favorables	37
Voix défavorable	0
Abstention	0

**Après en avoir délibéré le conseil d'administration, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, propose au Président de l'Université Grenoble Alpes d'approuver cette demande de remise gracieuse d'un montant de 170 €.**

#### 4.4. Marché subséquent relatif à la désignation des Commissaires aux comptes

Anne-Catherine FAVRE présente le marché subséquent relatif à la désignation des Commissaires aux comptes.

Emmanuel BARBIER demande si l'augmentation des coûts, en comparaison avec l'ancien marché, s'explique par l'augmentation du périmètre.

Pascal LOUVET répond affirmativement en précisant que cela est mécanique mais que l'augmentation reste marginale. C'est la ComUE qui a été agrégée et ce marché ne concerne que l'UGA hors CAPM. Il rappelle qu'il s'agit d'un vote sur les 6 années d'exécution du marché.

Il est proposé au conseil d'administration de l'UGA d'approuver le marché subséquent relatif à la désignation des Commissaires aux comptes.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	41
Membres présents	31
Membres représentés	6
Nombre de votants	37
Voix favorables	37
Voix défavorable	0
Abstention	0

**Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le marché subséquent relatif à la désignation des Commissaires aux comptes.**

#### 4.5. Sortie d'inventaire d'un bien immobilier

Anne-Catherine FAVRE indique qu'il s'agit du bâtiment situé à Saint-Martin-d'Hères, au 17 rue du Tour de l'eau dont la valeur nette comptable résiduelle s'élève à 466 424,26€ au 31 décembre 2020.

Il est proposé au conseil d'administration de l'UGA d'approuver la sortie d'inventaire du bien cité ci-dessus.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	41
Membres présents	31
Membres représentés	6
Nombre de votants	37
Voix favorables	37
Voix défavorable	0
Abstention	1

**Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, la sortie d'inventaire du bien cité ci-dessus.**

## 5. Ressources humaines

### 5.1. Bilan social 2019

Marion NORMAND, directrice de l'aide au pilotage RH et Rémi BORETTAZ, chargé de l'aide au pilotage RH, présentent le bilan social 2019 au moyen des fiches synthèses.

Catherine BERRUT précise que, s'agissant de l'égalité femme/homme, il serait pertinent de mettre davantage en avant le plafond de verre afin de voir si le phénomène s'atténue. S'agissant de la PEDR, selon elle, il convient de regarder ces données en lien avec les chiffres pour les hommes. Elle propose également que chaque information soit encadrée afin d'en faciliter la lecture.

Marion NORMAND répond partager l'avis concernant la présentation des informations. Concernant les autres remarques, elle indique que des indicateurs plus précis se trouvent dans le bilan social.

Jean-Jacques FEIGE revient sur les différences de rémunérations dans la fonction publique. Il demande si la comparaison est faite par catégorie.

Le Président Yassine LAKHNECH répond qu'il s'agit bien d'une même grille et que l'explication réside effectivement dans les différences entre catégories A, B et C.

Marion NORMAND ajoute que les femmes sont davantage à temps partiel ce qui a des conséquences sur la rémunération.

Carole KADA ajoute qu'un travail est en cours sur le plan d'actions égalité femme/homme dans le cadre de la loi de modernisation de la fonction publique. Le Ministère a mis en place un moteur de recherche pour étudier les conséquences de ce type de situation, notamment les temps partiels, sur le différentiel de rémunération entre les femmes et les hommes.

Simon PERSICO souhaite obtenir des informations complémentaires concernant l'augmentation des effectifs, en particulier chez les personnels contractuels BIATSS. Il demande quelle est la nature de ces emplois et si les post-doc et doctorants entrent dans cette catégorie.

Marion NORMAND confirme qu'il s'agit de post-doc et de collaborateurs experts travaillant sur des projets de recherche.

Le Président Yassine LAKHNECH ajoute que le rapport présente des statistiques plus fines.

Anne LE ROY demande si la hausse des effectifs BIATSS est observée dans les composantes et si les différences de rémunération H/F prennent en compte les primes de direction et de responsabilité.

En ce qui concerne les BIATSS, le Président Yassine LAKHNECH répond affirmativement dans la mesure où il s'agit de personnes travaillant sur des projets au sein de composantes et de laboratoires.

En ce qui concerne les primes, Marion NORMAND précise que l'indicateur est calculé sur les indices, donc hors primes.

Gérard FORESTIER revient sur le plafond 1 dans lequel se trouvent également des personnels non-titulaires. Il demande si les données entre titulaires et non-titulaires se compensent.

Marion NORMAND répond que le taux de 7,4% présenté correspond à tous plafonds confondus et qu'il n'y a pas de compensation au sein d'un même plafond.

Isabelle BORRAS demande quelle est la différence entre renfort et remplacement.

Marion NORMAND répond que le remplacement concerne le contractuel recruté pour faire face à un congé maladie, maternité ou autre absence dans l'année tandis que le renfort correspond à une personne venant de manière occasionnelle pour renforcer une équipe.

Isabelle BORRAS revient sur la déprécarisation. Elle demande, dans la mesure où le nombre de contractuels augmente, s'il s'agit d'une réelle déprécarisation.

Carole KADA répond que l'évolution concerne le dispositif Sauvadet et la politique d'ouverture des recrutements sans affectation. Elle est aussi le fruit des dialogues de gestion faits chaque année au cours desquels on observe que l'orientation choisie dans les structures est une confirmation sur poste des personnels contractuels recrutés sur fonction permanente en vue de leur permettre l'accès à la titularisation. Plus de 90% des concours ITRF sont obtenus par des personnels déjà en poste à l'université.

Véronique ADAM signale qu'il manque un indicateur sur les départs à la retraite ou de sortie des titulaires ainsi que le nombre d'entrée de permanents.

Catherine BERRUT souhaite obtenir plus d'informations sur la part d'enseignants ayant suivi une formation.

Véronique ADAM revient sur la différence entre l'âge moyen de départ à la retraite et l'âge légal. Elle demande si l'établissement dispose d'éléments plus précis.

Le Président Yassine LAKHNECH répond qu'il convient de comparer ces données avec d'autres universités.

Carole KADA ajoute que les taux sont stables par rapport au national. S'agissant des enseignants-chercheurs, le départ à la retraite est supérieur à la moyenne en raison d'une entrée dans le métier plus tardive. S'agissant des personnels BIATSS, l'âge s'est petit à petit déplacé en raison des réformes intervenues depuis 2004.

Emmanuel BARBIER indique que, concernant les arrêts maladie, les enseignants ne déclarent pas leurs congés en ligne. Il signale qu'il n'existe pas de système comme HAMAC pour les BIATSS. Il demande si cela a une incidence sur le déclaratif.

Carole KADA répond que HAMAC concerne seulement les plannings et les congés annuels. Il s'agit présentement de congés pour raison de santé. Les données relatives au taux d'absentéisme des enseignants-chercheurs sont à relativiser car ces derniers ne déclarent pas systématiquement leurs arrêts de travail. Ils peuvent être absents et rattraper leurs cours par la suite.

Catherine BERRUT souhaite obtenir davantage d'informations concernant les accidents de travail.

Marion NORMAND répond que, depuis 2916, on compte 14 accidents de travail supplémentaires.

Carole KADA rappelle que le détail se trouve dans le rapport.

Coline RIFFARD demande s'il existe un lien entre la baisse des consultations spontanées de la médecine du travail pour causes de souffrances au travail (-17.4%) et la hausse des consultations auprès de la psychologue du travail (+25%).

Carole KADA répond qu'il convient d'étudier la question selon les données de 2019. La psychologue est davantage consultée pour des conseils. Par ailleurs, elle rappelle le manque de médecin sur le campus (1,3 ETP contre 3,3 ETP nécessaires).

Emmanuel BARBIER demande s'il existe un document concernant les évolutions entre les directions centrales et les composantes.

Carole KADA répond que la répartition des effectifs par structures est présente dans le bilan social. Elle signale également l'existence de fiches de caractérisation mais il ne s'agit pas d'une présentation macro de la structure.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le bilan social 2019.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	41
Membres présents	30
Membres représentés	6
Nombre de votants	36
Voix favorables	36
Voix défavorable	0
Abstention	0

**Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le bilan social 2019.**

5.2. Campagne d'emploi 2<sup>nd</sup> degré

Christophe RIBUOT, vice-président des ressources humaines, présente la campagne emploi du 2<sup>nd</sup> degré au moyen des diapositives diffusées en séance.

Frédérique LETUE intervient au sujet des difficultés rencontrées au sein du SUAPS et de l'UFR STAPS. Elle signale qu'il y a eu beaucoup de remontées de la part des personnels de ces deux structures. S'agissant du SUAPS, ce service est déjà dans une position déficitaire puisqu'il a dû refuser 1400 étudiants qui demandaient à avoir du sport noté. Il semblerait que la pression augmenterait sur le SUAPS au regard des annonces du vice-président Formation lors du conseil des sports. Frédérique LETUE rappelle que la baisse des maquettes demandée au sein des UFR va avoir une incidence sur les demandes d'ECTS. Le sport représente 60% de tous les ECTS demandés par les étudiants.

S'agissant de l'UFR STAPS, le sport fait partie des filières en tension comme le droit ou psychologie. Des efforts de mutualisation ont été faits pour gagner des heures au moyen par exemple, de cours à distance. Une lettre signée par la majorité des enseignants de l'UFR a été adressée à la présidence pour faire part de leur opposition. Frédérique LETUE signale que les directeur et directeur adjoint du SUAPS ont remis leur démission. Par ailleurs, le recrutement en interne semble impossible pour ces deux structures en raison d'une absence de vivier dans cette discipline. Il s'agit d'alerter sur le gel de ces postes.

Le Président Yassine LAKHNECH répond qu'il n'est pas question de supprimer des postes ni de les geler. Il est dans un premier temps proposé un recrutement en interne et si des difficultés sont constatées, alors ce recrutement sera ouvert en 2<sup>ème</sup> session. En ce qui concerne la démission de la direction du SUAPS, celle-ci n'est pas en majeure partie liée à la question de ces recrutements mais à d'autres aspects. Il ne faut pas que la décision du CA soit influencée par les attitudes de chacun.

Christophe RIBUOT ajoute que le 13<sup>ème</sup> poste présenté dans la campagne d'emploi correspond à la demande d'une composante d'une transformation d'un poste de MCF en enseignant du 2<sup>nd</sup> degré. Il ne s'agit pas d'un gel de poste mais plutôt d'une précarisation momentanée d'un certain nombre de postes.

Jean-Luc SCHWARTZ indique que la lettre de démission de la direction du SUAPS mentionne bien l'enjeu de la non-reconduction des postes vacants. Il existe une inquiétude concernant les dotations et l'enjeu du différé est difficile à accepter par les structures dans le contexte actuel.

Véronique ADAM revient sur la possibilité d'ouvrir un recrutement en externe dès le printemps si le recrutement interne est infructueux. Elle demande qui active cette possibilité.

Christophe RIBUOT répond que la décision est prise au regard du travail avec l'équipe politique et les dialogues avec les composantes. Il confirme que ces dialogues de gestion ont été menés, y compris pour le SUAPS.

Frédérique LETUE demande quelle est la date de prise de poste dans l'hypothèse d'un recrutement en externe en avril 2021.

Christophe RIBUOT répond qu'il s'agit du 1<sup>er</sup> septembre 2021.

Véronique ADAM demande une suspension de séance pour échanger.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver la proposition de postes ouverts à la publication dans le cadre de la campagne d'emploi 2021 relative aux enseignants du second degré.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	41
Membres présents	30
Membres représentés	6
Nombre de votants	36
Voix favorables	17
Voix défavorables	15
Abstentions	4

**Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, la campagne d'emploi 2021 relative aux enseignants du second degré.**

## **6. Formation et vie étudiante**

### 6.1. Répartition de la CVEC 2021

Pierrick BEDOUCH présente la répartition de la CVEC 2021.

Coline RIFFARD indique que le plafond 2 ne permet pas de rémunérer des fonctionnaires. Elle demande confirmation.

Pierrick BEDOUCH répond que la CVEC n'a pas vocation à financer des postes pérennes à l'exception du volet de la santé car cela vient remplacer une ancienne contribution à partir de laquelle étaient financés des personnes pérennes.

Carole KADA confirme qu'il s'agit de postes de personnels contractuels.

Coline RIFFARD demande pourquoi l'ENSAG est peu dotée au départ.

Pierrick BEDOUCH répond que, s'agissant de la CVEC, il convient de distinguer deux types d'établissements :

- les établissements de type « université » qui touchent l'argent en totalité,
- les établissements revus à 20 euros.

L'ENSAG a demandé à être considérée comme une composante de l'établissement du point de vue de l'inscription de l'étudiant pour pouvoir percevoir la même somme mais cette possibilité reste à l'étude.

Bénédicte CORVAISIER, directrice générale du CROUS Grenoble Alpes, complète en indiquant que les étudiants paient 91 euros au titre de la CVEC, laquelle est collectée par le CROUS et redistribuée aux établissements, mais pas à tous. Les principaux sont les établissements bénéficiaires qui relèvent de la tutelle directe du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI). Cette année le montant s'élève à 59 euros et les établissements sous tutelle indirecte ou sous tutelle double reçoivent moins, ce qui est le cas de l'ENSAG.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver la répartition de la CVEC 2021.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	41
Membres présents	30
Membres représentés	6
Nombre de votants	36
Voix favorables	36
Voix défavorable	0
Abstention	0

**Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, la répartition de la CVEC 2021.**

## **7. Affaires institutionnelles**

### 7.1. Election au poste de vice-président-e en charge de la Recherche et Innovation pour les Sciences Humaines et Sociales

Hervé COURTOIS, vice-président Recherche et Innovation, présente la candidature d'Anne DALMASSO au poste de vice-présidente Recherche et Innovation pour les Sciences Humaines et Sociales.

Frédérique LETUE demande des informations concernant la direction du pôle SHS.

Le Président Yassine LAKHNECH répond que, pour le moment, la direction du pôle est assurée par la directrice adjointe en qualité d'administratrice provisoire dans l'attente de la tenue des élections.

A l'issue de la discussion, il est procédé à un vote. Il est rappelé que la majorité requise est la majorité absolue des membres présents ou représentés du conseil d'administration.

Le résultat du scrutin est le suivant :

Membres en exercice	41
Membres présents	29
Membres représentés	6
Nombre de votants	35
Voix favorables	35
Voix défavorable	0
Abstention	0

**Au regard des votes, Madame DALMASSO Anne est élue vice-présidente en charge de la Recherche et Innovation pour les Sciences Humaines et Sociales de l'Université Grenoble Alpes à l'unanimité des membres présents et représentés du conseil d'administration.**

### 7.2. Désignations

Catherine FAIVRE, directrice adjointe des affaires juridiques et institutionnelles, présente les résultats des sondages dans le cadre des différentes désignations au sein de conseils.

#### 7.2.1. Conseil documentaire

A la suite d'un appel à candidatures, se sont portés candidats pour siéger au sein du conseil documentaire :

- Sabine COSTE, Natacha RIMASSON-FERTIN et Filippo FONIO pour représenter le secteur LLSH,

- Olivier GALLOT-LAVALLEE, Brigitte BIDEGARAY-FESQUET et Hassen FOURATI pour représenter le secteur ST,
- Laëtitia GUILLOUD-COLLIAT et Sébastien LE GAL représenter le secteur DEG.

Aucune candidature n'est parvenue pour représenter le secteur DS.

Il est procédé à un vote par voie électronique sur ces candidatures.

**a) Sur les candidatures de Sabine COSTE, de Natacha RIMASSON-FERTIN et de Filippo FONIO pour représenter le secteur LLSH au conseil documentaire de la DGD BAPSO**

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	41
Membres présents	22
Nombre de votants	22
Sabine COSTE	16
Natacha RIMASSON-FERTIN	8
Filippo FONIO	10
Abstentions	3

**Au regard des votes, Sabine COSTE et Filippo FONIO sont désignés par le conseil d'administration pour représenter le secteur LLSH au conseil documentaire de la DGD BAPSO.**

**b) Sur les candidatures d'Olivier GALLOT-LAVALLEE, de Brigitte BIDEGARAY-FESQUET et de Hassen FOURATI pour représenter le secteur ST au conseil documentaire de la DGD BAPSO**

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	41
Membres présents	22
Nombre de votants	22
Olivier GALLOT-LAVALLEE	3
Brigitte BIDEGARAY-FESQUET	6
Hassen FOURATI	7
Abstentions	6

**Au regard des votes, Hassen FOURATI est désigné par le conseil d'administration pour représenter le secteur ST au conseil documentaire de la DGD BAPSO.**

**c) Sur les candidatures de Laëtitia GUILLOUD-COLLIAT et de Sébastien LE GAL pour représenter le secteur DEG au conseil documentaire de la DGD BAPSO**

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	41
Membres présents	22
Nombre de votants	22
Laëtitia GUILLOUD-COLLIAT	17
Sébastien LE GAL	17
Abstentions	2

**Au regard des votes, Laëtitia GUILLOUD-COLLIAT et Sébastien LE GAL sont désignés par le conseil d'administration pour représenter le secteur DEG au conseil documentaire de la DGD BAPSO.**

### 7.2.2. Conseil des sports

Thomas MANDROUX s'est porté candidat pour siéger au sein du conseil des sports.

Il est procédé à un vote par voie électronique sur cette candidature.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres usagers en exercice	7
Membres présents	4
Nombre de votants	4
Voix favorables	4
Voix défavorable	0
Abstention	0

**Au regard des votes, Thomas MANDROUX est désigné par le collège des usagers du conseil d'administration pour siéger au sein du conseil des sports du SUAPS.**

### 7.2.3. Conseil de service du Centre de Santé

A la suite d'un appel à candidatures, se sont portés candidats pour siéger au conseil de service du Centre de Santé dans le collège des étudiants :

- Gregor DAVID,
- Loona MAURENAS,
- Yasmine TOUHAMI,
- Nathanaël COURTOIS,
- Chloé GIUNTA.

Il est procédé à un vote par voie électronique sur ces candidatures.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	41
Membres présents	24
Nombre de votants	24
Gregor DAVID	19
Loona MAURENAS	19
Yasmine TOUHAMI	19
Nathanaël COURTOIS	19
Chloé GIUNTA	19
Abstentions	5

**Au regard des votes, Gregor DAVID, Loona MAURENAS, Yasmine TOUHAMI, Nathanaël COURTOIS, Chloé GIUNTA sont désignés par le conseil d'administration pour siéger au sein du conseil de service du centre de santé.**

#### 7.2.4. Commission des marchés

A la suite d'un appel à candidatures, se sont portés candidats pour siéger au sein de la commission des marchés :

- Thierry VINCENT,
- Coline RIFFARD.

Il est procédé à un vote sur ces candidatures.

Sur la candidature de Thierry VINCENT :

Membres en exercice	41
Membres présents	29
Membres représentés	6
Nombre de votants	35
Voix favorables	35
Voix défavorable	0
Abstention	0

Sur la candidature de Coline RIFFARD :

Membres en exercice	41
Membres présents	29
Membres représentés	6
Nombre de votants	35
Voix favorables	35
Voix défavorable	0
Abstention	0

**Au vu de ces résultats, Thierry VINCENT et Coline RIFFARD sont désignés pour siéger à la commission des marchés.**

#### 8. Questions diverses

Gérard FORESTIER demande des informations complémentaires au sujet de la mise en place de la commission développement durable.

Le Président Yassine LAKHNECH répond qu'un courriel sera transmis ultérieurement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h40.